RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SBG AUDIT
Commissaire aux comptes
Compagnie nationale des commissaires aux comptes
Ressort de la Cour d'Appel de Montpellier
32 B avenue du Professeur Grasset
34090 Montpellier | France
RCS Montpellier 819 245 358

2MCH HOLDING
Société civile au capital de 352.950 euros
Siège social : 30 avenue Saint-Jérôme
- 13100 Aix-en-Provence
R.C.S. Aix-en-Provence 951 499 490

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 2MCH HOLDING, société civile, en société par actions simplifiée

Aux associées,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associées en date du 22 septembre 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'avantage particulier.

Fait à Montpellier, le 30 septembre 2026

Le Commissaire à la transformation,

SBG Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Montpellier-Nîmes



Sébastien BEAUGRAND

Associé